




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110411-14658-DE-1-1_0
Date de signature : 13/04/11
Date de réception : mercredi 13 avril 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRASMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.361**

Séance publique du

11 avril 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : THÉÂTRE DU JEU DE PAUME - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE ET D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT - ADOPTION D'AVENANT.

Le 11/04/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 Avril 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Laurent DILLINGER, M. André GUINDE, Mme Liliane PIERRON, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.



07.06

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la CultureRAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/04/11

RAPPORTEUR : Mme Patricia LARNAUDIE**Politique Publique** : DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**OBJET** : THÉÂTRE DU JEU DE PAUME - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
COMPLÉMENTAIRE ET D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT - ADOPTION D'AVENANT.
- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans l'attente de la convention pluriannuelle et multipartenariale relative au Théâtre du Jeu de Paume, une convention annuelle bilatérale a été adoptée entre la Ville et l'Association lors de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2011 n° 2011.70, afin de permettre le fonctionnement de la structure.

Il convient aujourd'hui d'allouer à l'Association, au titre du budget 2011, une subvention complémentaire de 80 000€ en fonctionnement correspondant au montant prévu dans les termes de la convention multipartenariale à venir, portant ainsi le montant de base pour 2011/2013 à hauteur de 995 000€ en fonctionnement et le montant de la subvention d'équipement à hauteur de 50 000€ conformément au tableau, ci-dessous.

Association Théâtre du Jeu de Paume	dotation 2009 (en euros)	dotation 2010 (en euros)	obtenu 2011 (en euros)	proposition 2011 (en euros)	total 2011 (en euros)
fonctionnement	900 000	915 000	915 000	80 000	995 000
équipement	33 000	0	0	50 000	50 000
Total	933 000	915 000	915 000	130 000	1 045 000

Ces propositions ont été validées le 21 mars 2011

Aussi je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à l'association Théâtre du jeu de Paume les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus.
- **DIRE** que la dépense de fonctionnement de **80 000€** sera imputée au budget de la Ville sur le compte 92313 – 6574 – 776, qui présente les disponibilités suffisantes
- **DIRE** que la dépense d'équipement de **50 000€** sera imputée au budget de la Ville sur le compte 90313 – 2042 – 776, qui présente les disponibilités suffisantes
- **ADOPTER** l'avenant n° 1 à intervenir entre la Ville et l'Association Théâtre du Jeu de Paume
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à le signer ainsi que tout document afférent.

2011.361 - THÉÂTRE DU JEU DE PAUME - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE ET D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT - ADOPTION D'AVENANT.

Présents et représentés	: 49
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 Avril 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2011

Entre :

La ville d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire ou par Madame l'Adjoint délégué, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du désignée sous le terme «**La Ville**» d'une part,

et,

L'association **Théâtre du Jeu de Paume** - dont le siège social est sis : 17-21 rue de l'Opéra 13100 Aix en Provence, Cedex 2, représentée par son Président en exercice Ci-après dénommée « **l'Association** »

PREAMBULE

La ville d'Aix-en-Provence a :

par délibération du 31 janvier 2011 n°2011-70, adopté une convention d'objectifs établie avec l'Association sur la base d'un montant de 915 000€ pour l'année 2011.

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'Association une subvention complémentaire de fonctionnement de : 80 000€, ainsi qu'une subvention d'équipement de 50 000€

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1

L'article 3 de la convention, intitulé « Montant de la subvention et conditions de paiement » est modifié ainsi que suit :

«Au regard des actions et projets précités, le montant de la subvention accordée par la ville s'élèvera pour l'exercice 2011 à 915 000€ + 80 000€, soit 995 000€ en section de fonctionnement et 50.000 € en section d'investissement».

Le montant de la subvention complémentaire de fonctionnement de 80 000€ sera versé en une seule fois après le vote du Conseil Municipal.

Le montant de la subvention d'équipement de 50 000€ sera versé en une seule fois après le vote du conseil municipal.

Article 2

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs établie entre la Ville et l'Association demeurent inchangées.

Pour la Ville
(Date et signature)

Pour l'Association
(cachet et signature)